

## **Reconnaître l'engagement volontaire des jeunes dans l'animation**

Le sens et l'apport éducatif des « colos » (centres de vacances et de loisirs) doivent être reconnus et pris en compte au même titre que leurs enjeux économiques et sociaux.

Les Accueils Collectifs de Mineurs et le contrat d'engagement éducatif ont fait l'objet cet été, de plusieurs articles, interviews, prises de position, déclarations, suite à l'arrêt de la cour européenne de justice d'octobre 2010. Celle-ci déclarait le contrat d'engagement éducatif (CEE) illégal au regard de la directive relative aux temps de repos minimum.

Les différentes prises de positions ont mis en avant les principaux enjeux de cette situation pour les vacances et les loisirs collectifs de mineurs : le risque de fragilisation et la mise en péril de ces espaces éducatifs par l'augmentation de leur coût, la baisse de l'accessibilité pour les familles.

Ces enjeux sont essentiels. Ils le sont aussi parce qu'ils sont indissociables d'un troisième dont il a été fort peu question dans les médias.

C'est **l'engagement volontaire** de dizaines de milliers de jeunes, qui encadrent en toute conscience de leur engagement ces accueils depuis plus de cinquante ans, sur un temps limité durant l'année et en particulier pendant les vacances scolaires.

Il structure pourtant ce secteur des vacances collectives de mineurs, et constitue le socle du sens éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs. Il constitue souvent pour des jeunes une première expérience citoyenne et solidaire, intergénérationnelle, envers les enfants. C'est aussi un espace de prise de responsabilité reconnu par la société.

Il ne faut pas céder aux amalgames trop réducteurs entre cette animation volontaire et l'animation professionnelle. Il serait plus urgent et utile de dénoncer les dérives, les précarisations de professionnels de l'animation que de jeter le doute et le discrédit sur le dispositif de cette animation volontaire qui est une forme d'engagement pour une partie de la jeunesse de notre pays.

Il ne faut pas non plus penser qu'il ne s'agit que d'un problème technique pouvant être résolu par des aménagements de textes réglementaires.

Le courage politique voudrait que l'on s'attelle à la juste reconnaissance de ce volontariat dans l'animation, aux côtés de professionnels formés et reconnus, aussi bien au niveau national qu'europpéen.

Les CEMEA, avec leurs partenaires européens, mènent ce combat, notamment dans le cadre de l'année européenne du volontariat.

Dans ce contexte, la plateforme pour les Accueils Collectifs de Mineurs dont les CEMEA sont membres, milite pour qu'un projet de loi en ce sens soit mis au travail.

Les Ceméa seront attentifs aux annonces faites par le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et prêts à participer aux groupes de travail dont il a été fait l'écho dans la presse.

Les CEMEA.

**Contact presse :**

Vincent CHAVAROCHE – 06 73 84 01 92  
vincent.chavaroche@cemea.asso.fr